

17. PÊCHERIES DE SAUMON.

Les pêcheries de saumon du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse sont fort importantes. Des questionnaires complets ont été envoyés aux deux plus grosses compagnies de cette branche de l'industrie des pêcheries.

Votre enquêteur a l'honneur de rapporter qu'il n'a pas encore reçu les réponses à ces questionnaires, et qu'il devra donc déposer ultérieurement un rapport à ce sujet.

18. PÊCHERIES DE HOMARD.

Votre enquêteur a appris que les pêcheries de homard, sur la côte de l'Atlantique, à de rares exceptions près, sont dans une situation assez satisfaisante. Les pêcheurs reçoivent en moyenne 6 à 8 cents la livre pour leur homard, ce qui constitue une amélioration sur les prix de 1933. Si la prise est normale, on peut dire que ce prix sera satisfaisant pour les pêcheurs. Mais l'amélioration des prix a poussé un plus grand nombre de gens à se livrer à cette pêche, de sorte que la prise de chaque individu s'en trouve limitée.

La situation actuelle dans les autres genres de pêche a attiré plus de gens à la pêche au homard, et l'on constate dans certains endroits, autrefois très productifs, que la quantité de homards a diminué.

Les compagnies occupées à la pêche au homard déclareront au Comité que les subventions accordées aux bateaux collecteurs sur la côte de l'est de la Nouvelle-Ecosse ont fait du tort à l'industrie.

D'un autre côté, les pêcheurs de homard qui tirent parti du service de ces bateaux collecteurs sont d'opinion que leurs opérations en sont plus lucratives.

Si le Comité consulte les renseignements recueillis concernant le coût de la mise en conserve du homard, il constatera que les compagnies qui s'en occupent ne font pas de grands profits. Dans bien des cas, même, on enregistre des pertes. Les producteurs calculent qu'il leur faut payer \$22.58 pour mettre sur le marché une caisse de 48 livres de homard en boîtes d'une demi-livre; ces caisses se vendent actuellement \$23.50, laissant un écart de prix de 62 cents la caisse.

Les compagnies productrices touchent des profits un peu plus élevés lorsque le homard est mis en conserve dans des boîtes d'un quart de livre, puisque la caisse coûte alors \$23.96, et se vend \$27.20, laissant un écart de \$3.24 la caisse. On a fait remarquer à votre enquêteur que les tarifs de transport pour le homard vivant et les produits du homard vers certaines villes de Québec et d'Ontario, sont trop élevés, ce qui restreint sensiblement les marchés. Les intéressés voudraient qu'on accorde pour le transport du homard les mêmes tarifs que pour le poisson frais.

L'état suivant indique la différence actuelle entre les tarifs de transport à grande vitesse pour le homard vivant et le poisson frais. (Le pourcentage de l'augmentation de poids causée par la glace n'est pas compté dans cet état).

	De	A Montréal	A Toronto
Poisson frais.....	Halifax.....	1.45	1.70
	Saint-Jean.....	1.25	1.50
	Yarmouth.....	1.70	1.95
Homard vivant.....	Halifax.....	4.60	6.40
	Saint-Jean.....	3.50	5.40
	Yarmouth.....	4.05	5.95

Votre enquêteur recommande respectueusement que le Comité entende la preuve quant aux tarifs de transport actuels pour le homard, en vue de s'assurer si ces tarifs sont excessifs.